

CHRISTIAN CHARRIÈRE-BOURNAZEL

Ancien Secrétaire de la Conférence

Ancien Bâtonnier de l'Ordre

Ancien Président du Conseil National des Barreaux

NAÏMA MOUTCHOU

JENNYFER SELLEM

LAURE GUIONIN

DILAN AYDIN

Avocats au Barreau de Paris

Paris, le 23 décembre 2014

Madame Corinne LEPAGE

Avocat à la Cour
40 rue de Monceau
75008 - PARIS

LETTRE OFFICIELLE

AFFAIRE : BABIN C/ MP ET AUTRES (procès Xynthia)

CCB/VP

Madame et chère consoeur,

Vos déclarations publiques, accessibles sur le site de lagazettedescommunes.com et sur *Libération* ont profondément choqué Mme Françoise Babin et son fils.

Je partage leur avis.

Le jugement intervenu a été frappé d'appel immédiatement après avoir été prononcé. Vous ne l'ignorez pas.

La présomption d'innocence continue à bénéficier à mes clients.

J'ai eu l'occasion de formuler les réserves les plus grandes à l'égard de ces audiences des Sables d'Olonne qui s'apparentaient plus à une commémoration expiatoire qu'à un procès.

Vous n'ignorez pas que je suis profondément attaché aux règles déontologiques qui nous interdisent, hors tout débat contradictoire et en dehors d'une enceinte de justice, d'accabler de reproches la partie adverse qui ne peut pas se défendre.

Lorsque l'avocat qui s'exprime est en plus revêtu de l'autorité morale que confèrent sa notoriété publique et ses anciennes fonctions ministérielles ou actuelles, et dont vous faites d'ailleurs état en signant « députée » l'article paru dans le journal *Libération* de ce 19 décembre, l'atteinte est particulièrement insupportable.

.../...

Si, en outre, les informations données sont fausses, elles relèvent du droit commun.

Mme Françoise Babin n'a jamais signé trois cents permis de construire pour des terrains lui appartenant qui l'auraient enrichie à des millions d'euros. Surtout, vous n'avez pas le droit d'alléguer qu'elle aurait signé des permis de construire dans l'espoir de s'enrichir et en se moquant éperdument de l'avenir de ceux qui habiteraient les maisons construites là où elles ont été submergées par Xynthia.

Vous parlez de ce que vous estimez être un conflit d'intérêts évident alors que Mme Babin a fait l'objet d'un abandon de poursuites sur ce chef d'incrimination.

Cette image donnée d'une femme qui n'aurait ni sensibilité, ni morale est totalement contraire à la réalité.

Très confraternellement, je vous mets en garde contre la répétition publique d'imputations mettant gravement en jeu sa considération et son honneur.

Je vous prie de croire, Madame et chère consœur, à l'assurance de mes hommages confraternellement dévoués.



Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel